

CONCOURS DE PUERICULTRICE TERRITORIALE

SESSION 2001

RAPPORT ETABLI A PARTIR D'UN DOSSIER PORTANT SUR UNE SITUATION EN RAPPORT AVEC LES MISSIONS DU CADRE D'EMPLOIS ET NOTAMMENT LA DEONTOLOGIE DE LA PROFESSION

Durée : 3h00
Coefficient : 1

En tant que puéricultrice, vous êtes nommée adjointe dans une crèche collective de 60 berceaux. La directrice vous demande de rédiger à son intention un rapport présentant les objectifs et les modalités de mise en oeuvre de la méthode H.A.C.C.P. (analyse des risques, maîtrise des points critiques).

Documents joints :

Document 1 : Arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social (6 pages)

Document 2 : L'hygiène de la restauration en collectivité d'enfants, cahiers de la puéricultrice n° 140 - décembre 1998 (7 pages)

Document 3 : Hygiène des denrées alimentaires, la démarche H.A.C.C.P. - S.I.D. Catalogue et guide dossiers H.A.C.C.P. (4 pages)

Document 4 : « Le guide des bonnes pratiques d'hygiène doit être adapté aux spécificités de chaque établissement », la gazette des communes - 23 mars 1998 (1 page)

Document 5 : Sécurité alimentaire H.A.C.C.P., démarche qualité : Quel rôle pour les diététiciens territoriaux ? La gazette des communes n° 1503 du 24 mai 1999 (1 page).

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre rapport, ni votre nom, ni votre signature, ni le nom d'une collectivité existante. Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce dossier comporte 20 pages, y compris celle-ci